

Décret

Générale

modern

Décret n° 86-088/PR/FIN modifiant le décret n° 79-102/PR du 3 novembre 1979 portant réglementation des avantages en nature.

n° 86-088/PR/FIN

Ministère
MINISTÈRE DES FINANCES

Date de publication
11 septembre 1986

Numéro JO
n° 16 du 30/09/1986

Date du numéro
30 septembre 1986

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU les lois constitutionnelles n°LR/77-001 et LR/77-002 du 27 juin 1977

VU l'ordonnance n°LR/77-008 en date du 30 juin 1977

VU le décret n°82-041/PRE du 5 juin 1982 portant nomination des membres du Gouvernement

VU le décret n°79-102/PRE du 3 novembre 1979 portant réglementation des avantages en nature

VU le décret n°86-063/PR du 8 juillet 1986 confiant au premier ministre les fonctions de chef du gouvernement pendant l'absence du président de la République ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Les dispositions de l'article 7 du décret n°79-102/PRE du 3 novembre 1979 concernant la retenue de logement des fonctionnaires et agents non visés à l'article 5 et 6 de ce même décret sont abrogées.

Article 2

Le présent décret qui sera enregistré et publié au Journal Officiel prendra effet à compter du 1er septembre 1986.

Par le Premier ministre
chef du gouvernement p.i.

BARKAT GOURAD HAMADOU